



# Avenir Valor

FR0014008EH4 (PART I - CAPITALISATION)

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

## ◇ OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence EUROSTOXX 50 calculé dividendes réinvestis. Cet objectif sera mis en œuvre par la gestion active d'un portefeuille d'actions françaises et étrangères émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance pourra s'éloigner sensiblement de celle de l'indicateur mentionné ci-dessus. L'indice EUROSTOXX 50 est un indice composé des 50 valeurs de la zone Euro ayant les plus fortes capitalisations. La référence à cet indice ne constitue pas une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Pour atteindre son objectif de gestion, le gérant mettra en place une stratégie discrétionnaire fondée sur la sélection des titres reposant sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille qui privilégie les sociétés de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable selon l'analyse de la société de gestion, sans contrainte sectorielle.

## ◇ PERFORMANCES

Performances en % du fonds Avenir Valor au 31 mai 2022 :

La date de création du fonds étant le 31 mai 2022, aucune performance ne peut être communiquée.

L'indice de référence est le EUROSTOXX 50.

## ◇ RÉPARTITION

Répartition du portefeuille d'Avenir Valor au 31 mai 2022 :

**La date de création du fonds étant le 31 mai 2022, la répartition du portefeuille ne peut être communiquée.**

Le FCP sera à tout moment exposé de 60% à 100% de son actif au risque actions des pays de l'Union Européenne de grandes et moyennes capitalisations, sans contrainte de style de gestion et ce indépendamment de tout indice, dont son indicateur de référence. Afin de respecter les contraintes d'éligibilité au PEA, le FCP sera en permanence investi à hauteur de 75 % minimum de son actif sur les actions françaises ou européennes.

Le FCP conservera néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 10 % de son actif net en actions ou titres donnant ou pouvant donner accès au capital et aux droits de vote de sociétés situées en dehors de l'Union européenne (pays de l'OCDE).

## ◇ FICHE D'IDENTITÉ

- *Forme juridique* : FCP de Droit français
- *Nature* : Actions des pays de l'Union Européenne
- *Code ISIN* : FR0014008EH4 (Part I - capitalisation)
- *Règlement SFDR* : Article 8
- *Société de gestion* : Conservateur Gestion Valor
- *Commercialisateur* : Conservateur Finance
- *Centralisateur des ordres de souscriptions-rachats* : Conservateur Finance
- *Établissements en charge de la tenue des registres des parts (passif du FCP)* : Conservateur Finance
- *Dépositaire du FCP* : Caceis Bank
- *Gestionnaire administratif et comptable du FCP par délégation* : Caceis Fund Administration
- *Durée de placement recommandée* : supérieure à 5 ans
- *Éligibilité PEA* : Oui
- *Montant minimum de la 1<sup>ère</sup> souscription* : 100 000 €
- *Taux maximum de frais de gestion financière et de frais administratifs externes à la société de gestion, mentionnés dans le prospectus* : 0,5 % TTC maximum de l'actif net pour la part I
- *Commission de sur performance* : 20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à la performance de son indicateur de référence, y compris en cas de performance absolue négative : EUROSTOXX 50, en appliquant la méthode indiquée et la cristallisation de la part de provision acquise à la société de gestion en cas de rachat. La commission de surperformance est prélevée le cas échéant à la fin de l'exercice du fonds, selon les modalités décrites dans le prospectus
- *Échelle de risque et de rendement du FCP mentionnée dans le DICI* :



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions des pays de l'Union Européenne sur lequel il est investi. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

## ◇ INVESTISSEURS VISÉS

A quel investisseur ce produit convient :

La part « I » est réservée aux investisseurs institutionnels, dont les sociétés du Groupe Le Conservateur et les OPC gérés par la société de gestion.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais du marché des actions des pays de l'Union européenne. L'investisseur souhaite posséder un profil offensif grâce à un investissement en actions

A quel investisseur ce produit ne convient pas : Investisseur qui présente les critères d'un profil « Prudent ». Le fonds n'est pas destiné à un client préférant une performance limitée mais stable tout en acceptant un niveau de risque faible à modéré.

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 et des règlements UE n° 2022/576 et 2022/577, la souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

## ◇ COÛTS ET FRAIS RELATIFS AUX SERVICES D'INVESTISSEMENT ET AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

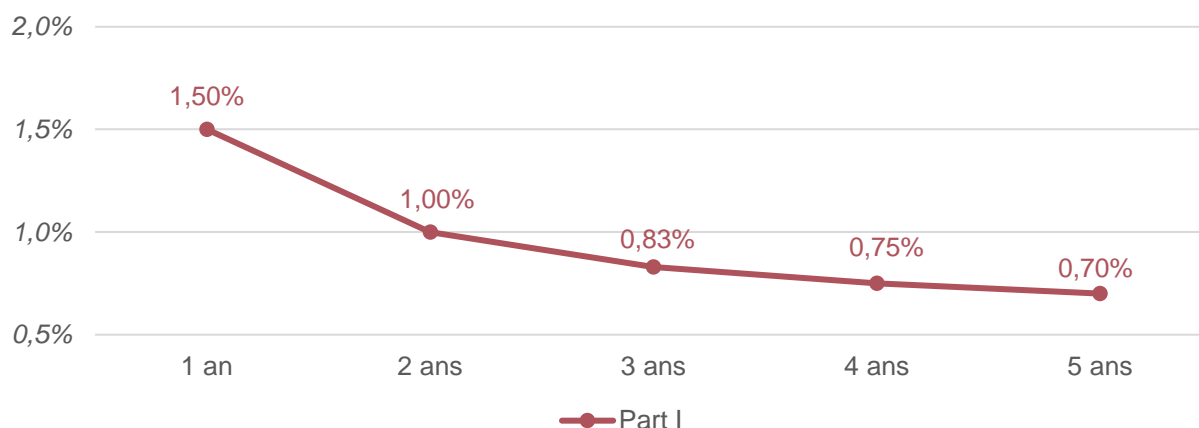
Conservateur Finance communique sur les coûts et frais de ses services d'investissement et des instruments financiers. Conservateur Finance ne facture ni frais de tenue de compte ni droits de garde. Les frais simulés indiqués ci-dessous sont non contractuels. Ils sont indicatifs sur une base « ex ante » au sens du règlement délégué (UE) 2017/565. Les frais de services d'investissement correspondent aux frais d'entrée pris par Conservateur Finance, dans la limite de 1 %, la société n'appliquant pas le niveau de frais maximum indiqué au sein du DICI. La rémunération pour la distribution correspond aux commissions rétrocédées par le producteur de l'OPC. Les frais de l'OPC représentent l'ensemble des coûts et charges supportés par l'OPC.

Exemple pour un investissement de 10 000 € et une durée recommandée de 5 ans, sur la base des dernières données transmises par la société de gestion.

	PART I (capitalisation)	
Frais de services d'investissement	100 €	1,00 %
Rémunération pour la distribution	15 €	0,15 %
Frais de l'OPC	35 €	0,35 %
<b>Coûts et frais totaux annuels estimés</b>	<b>150 €</b>	<b>1,50 %</b>

Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

Sur la base des informations ci-dessus, le tableau ci-après correspond à l'impact des coûts totaux annualisés, exprimés en pourcentage, pour un investissement de 10 000 € sur une durée de 5 ans (horizon minimum de placement recommandé).



Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

L'annexe tarifaire est consultable sur le site internet [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr).

Des informations plus détaillées peuvent être fournies par Conservateur Finance au souscripteur à première demande de sa part adressée au siège social.


## ◇ INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

Conservateur Finance est rémunérée par une commission de distribution versée par la société de gestion producteur du produit.

Cette commission, calculée sur les frais de gestion, est rétrocédée en partie au réseau commercial habilité au démarchage afin de rémunérer les prestations de conseil, notamment dans la durée. Le conseil aux clients s'exerce dans le cadre du conseil dit « non indépendant », au sens de la directive MIF.

## ◇ DOCUMENTS

Cette fiche produit est un document d'information édité par Conservateur Finance (distributeur) en accord avec Conservateur Gestion Valor (producteur). Pour plus de précisions, se reporter au DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) et au prospectus du FCP (Fonds Commun de Placement) disponibles sur le site internet [www.conservateur.fr](http://www.conservateur.fr). Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM/du FIA et au DICI avant de prendre toute décision finale d'investissement.



**CONSERVATEUR FINANCE** : Société de financement et entreprise d'investissement  
SA au capital de 9 000 000 € - R.C.S Paris 344 842 596  
Adresse postale : C.S 41685 – 75773 Paris Cedex 16. Siège social : 59 rue de la Faisanderie – 75116 Paris  
Tél. 01 53 65 72 31 - Fax : 01 53 65 86 00 - [conservateur.fr](http://conservateur.fr)